Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_079-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-079 – Développement Durable – Adhésion au service de Conseil Air Énergie Climat de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération – Approbation de la convention

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	24	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU le courrier de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération en date du 14 octobre 2026 relatif à la mise en place du service de Conseil Air Énergie Climat ;

VU le projet de convention d'adhésion au service de Conseil Air Énergie Climat proposé par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ;

CONSIDÉRANT que le service de Conseil en énergie partagé, proposé aux communes depuis 2010, prend fin au 31 décembre 2026 et évolue vers un

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_079-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

accompagnement élargi aux enjeux liés à l'énergie, au climat et à la qualité de l'air ;

CONSIDÉRANT que ce nouveau service vise à accompagner les communes dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, l'amélioration de la performance de leur patrimoine bâti, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement prévoit notamment la réalisation, tous les trois ans, d'un rapport Air Énergie Climat comprenant un bilan des consommations énergétiques, une analyse des émissions de gaz à effet de serre, des études d'opportunité en matière de production d'énergies renouvelables, ainsi que des éléments relatifs à la qualité de l'air intérieur, au confort d'été et au stockage carbone ;

CONSIDÉRANT que le service prévoit également un accompagnement des projets communaux de construction et de rénovation, depuis les premières réflexions jusqu'à leur conception, ainsi que des conseils sur les travaux d'économies d'énergie et les installations techniques ;

CONSIDÉRANT que cet accompagnement est entièrement pris en charge par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération et mis à disposition gratuitement des communes adhérentes ;

CONSIDÉRANT que la convention prévoit la désignation d'un référent élu et d'un référent technique, ainsi que la transmission des informations nécessaires au suivi des consommations et au diagnostic du patrimoine communal ;

Golfe du Morbihan – Vannes agglomération fait évoluer son service de Conseil en énergie partagé vers un service de Conseil Air Énergie Climat, afin de mieux accompagner les communes face aux enjeux de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Au-delà du suivi des consommations et des bilans énergétiques, ce nouveau dispositif propose une approche plus globale du patrimoine communal. Il permettra notamment de disposer, tous les trois ans, d'un état des lieux énergétique et climatique, d'identifier les pistes d'amélioration et de mieux préparer les futurs projets de rénovation ou de construction.

L'accompagnement pourra également être mobilisé pour étudier les possibilités de production de chaleur renouvelable ou d'électricité photovoltaïque, améliorer le

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_079-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

confort thermique des bâtiments et répondre aux obligations relatives à la qualité de l'air intérieur.

Ce service constitue un appui technique utile pour la commune dans la gestion de son patrimoine et la préparation de ses investissements. Il est entièrement financé par l'agglomération et ne représente donc aucune participation financière pour la commune.

La convention, conclue jusqu'au 31 décembre 2029, précise les engagements respectifs de la commune et de l'agglomération. La commune devra notamment désigner un référent élu et un référent technique, transmettre les données nécessaires au suivi énergétique et faciliter l'accès aux données de consommation auprès des fournisseurs et distributeurs d'énergie.

Il est précisé que la commune demeure seule décisionnaire des suites à donner aux préconisations formulées dans le cadre de cet accompagnement. Celui-ci ne constitue ni une mission de maîtrise d'œuvre ni une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette convention et de désigner les référents chargés du suivi de ce dispositif.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'adhésion au service de Conseil Air Énergie Climat proposée par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération, pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2029 ;

PREND ACTE de la gratuité intégrale de ce service, dont le coût est entièrement pris en charge par Golfe du Morbihan – Vannes agglomération ;

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_079-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
	
Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr